



## ARRÊTÉ N° 123/2024

### Circulation Alternée par Feux Tricolores Abords Rond-Point des Charrières Du 23 juillet 2024 au 2 Aout 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Lessard en date du 23 juillet 2024 de réguler la circulation aux abords du rond-point des Charrières pour des travaux sur les réseaux AEP et EU du 23 juillet 2024 au 2 Août 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant le renouvellement du réseau AEP et EU, la circulation sera alternée par feux tricolores aux abords du rond-point des Charrières du 23 juillet 2024 au 2 Août 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise LESSARD.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise LESSARD.

Fait à QUÉVERT, le 23 juillet 2024

Le Maire,

Philippe LANDURE

